



Rapport budgétaire

BP 2016

Conseil municipal

du 17 décembre 2015

VIE
MUNICIPALE

Reims.fr

Sommaire

Ière partie – Un budget 2016 qui prépare l’avenir dans un contexte financier contraint	4
I. Une nouvelle ponction de l’Etat sur la dotation forfaitaire de la DGF	5
II. Le choix réaffirmé de la stabilité de la fiscalité	6
III. La nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement.....	7
IV. Le choix d’un haut niveau d’investissement	8
V. L’évolution de l’épargne brute et de la dette.....	10
IIème partie – Les recettes de fonctionnement	12
1. Chapitre 013 – Les atténuations de charges	12
2. Chapitre 70 – Les produits des services, du domaine et ventes diverses	13
3. Chapitre 73 – Les impôts et taxes	16
4. Chapitre 74 – Les dotations et participations	18
5. Chapitre 75 - Les autres produits de gestion courante	20
6. Chapitre 76 – Les produits financiers	21
7. Chapitre 77 – Les produits exceptionnels.....	21
8. Chapitre 78 – Les reprises sur amortissements et provisions.....	21
IIIème partie – Les dépenses de fonctionnement	22
1. Chapitre 011 - Les charges à caractère général.....	23
2. Chapitre 012 – Les charges de personnel et frais assimilés	26
3. Chapitre 014 - Les atténuations de produits	26
4. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante.....	27
5. Chapitre 656 - Les frais de fonctionnement aux groupes d’élus	29
6. Chapitre 66 – Les charges financières	29
7. Chapitre 67 – Les charges exceptionnelles	29
8. Chapitre 68 – Les dotations aux provisions	30
IVème partie – Les recettes d’investissement.....	31
A. Chapitre 13 – Les subventions d’investissement.....	31
B. Chapitre 16 – Les emprunts et dettes assimilées	32
C. Chapitre 10 – Les dotations et fonds divers	33
D. Chapitre 024 – Les cessions immobilières	33
E. Chapitre 45. – Les opérations pour comptes de tiers	33
Vème partie – Les dépenses d’investissement	34
A. Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	34
B. Chapitre 16 – Les emprunts et dettes assimilées	34
C. Chapitres 20, 204, 21, 22, 23 – Les dépenses d’équipement.....	34

1.	Enseignement	37
2.	Culture et patrimoine	37
3.	Sport	39
4.	Solidarités, jeunesse, petite enfance	40
5.	Cadre de vie et aménagement urbain	40
6.	Renouvellement urbain	41
7.	Sécurité.....	42
8.	Voirie.....	42
VIème partie : Le budget annexe du restaurant administratif		44
VIIème partie : Le budget annexe des baux commerciaux		46
Annexe : mutualisation de services : modalités de refacturation		49

lère partie – Un budget 2016 qui prépare l’avenir dans un contexte financier contraint

Dans la continuité de l’année 2015, le budget 2016 est marqué par une double volonté :

- maintenir un haut niveau d’investissement nécessaire au soutien de l’activité et donc à l’emploi local,
- préserver les équilibres financiers de la Ville de Reims grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Tout au long de l’année 2015, l’exécutif a fait preuve d’un engagement continu pour concilier cette double exigence. Le projet de budget pour 2016 confirme la pertinence de ces choix et renforce les inflexions retenues.

Concernant la fiscalité, **les taux d’imposition des ménages n’augmenteront pas en 2016** en conformité avec l’engagement affirmé de ne pas accroître la pression fiscale. En termes d’investissement, **ce sont près de 74 M€ de crédits d’équipement qui seront directement dépensés en 2016.**

En matière de maîtrise des charges de fonctionnement, l’année 2016 sera marquée **par un effort sans précédent pour contenir la dépense :**

- Au budget principal, les charges de fonctionnement de la collectivité baisseront pour la première fois,
- La masse salariale évoluera, hors effets liés à la montée en puissance de la police municipale et des rythmes scolaires, à un niveau inférieur à 1%.

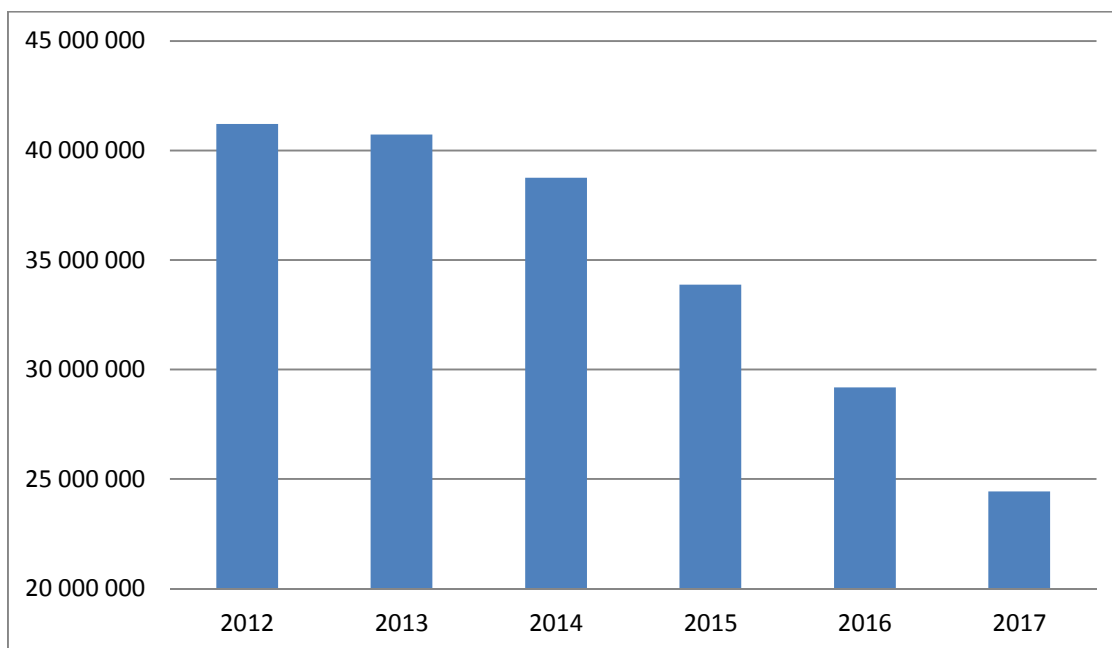
Ces exemples attestent de l’effort consenti, tous secteurs confondus, pour préserver les équilibres financiers de la Ville et préparer l’avenir.

Cet effort est d’autant plus nécessaire que **la contrainte pesant sur le budget de la Ville est réelle. Elle sera une nouvelle fois confirmée en 2016 compte tenu de la ponction de la dotation forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement (DGF) que la Ville subira de nouveau cette année.**

I. Une nouvelle ponction de l'Etat sur la dotation forfaitaire de la DGF

La dotation forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement diminuera une nouvelle fois en 2016. La ponction de l'Etat pour 2016 s'établira à – 4,7 M€. En cumulé depuis 2014, la baisse de la dotation forfaitaire de la DGF versée par l'Etat s'élèvera à – 11,5 M€.

Dotation forfaitaire de la Ville de Reims



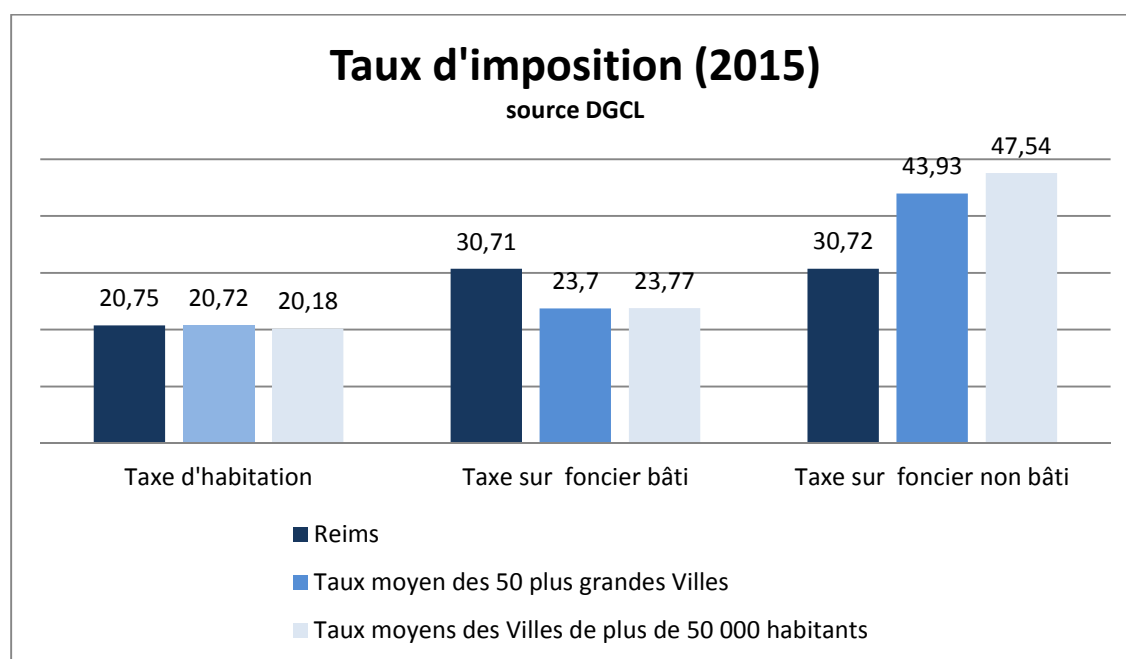
Le montant de la dotation forfaitaire en 2017 sera inférieur de plus de 16 M€ par rapport au montant perçu en 2013. Cela représente environ 30% de l'épargne brute dégagée au compte administratif 2014.

Cette baisse est d'autant plus problématique que la Ville doit continuer à assumer des charges relevant de choix nationaux tels que la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires qui se traduit par un coût pour la collectivité de **près de 2,2 M€ par an dont le tiers reste à la charge de la Ville.**

II. Le choix réaffirmé de la stabilité de la fiscalité

L'exécutif a souhaité faire de la fiscalité un outil de soutien à l'activité économique de la Ville en adoptant une série de mesures en faveur du pouvoir d'achat des particuliers et du dynamisme des professionnels :

- **Gratuité de la 1^{ère} heure de stationnement** dans les parkings en ouvrage,
- **Baisse de 50% des tarifs** de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure,
- **Exonération de 50% de taxe foncière** pour cinq ans en faveur des logements faisant l'objet de travaux permettant des économies d'énergie. En effet, la Ville de Reims s'écarte aujourd'hui sensiblement de la moyenne nationale des villes de plus de 50 000 habitants pour la taxation du foncier bâti. C'est pourquoi l'exécutif a souhaité donner la possibilité aux Rémois entreprenant des travaux de rénovation énergétique de bénéficier d'une exonération leur donner des moyens supplémentaires à l'amélioration de de leur habitat.



Ces baisses de fiscalité viennent s'ajouter à la baisse de 20% de la TEOM décidée par Reims Métropole.

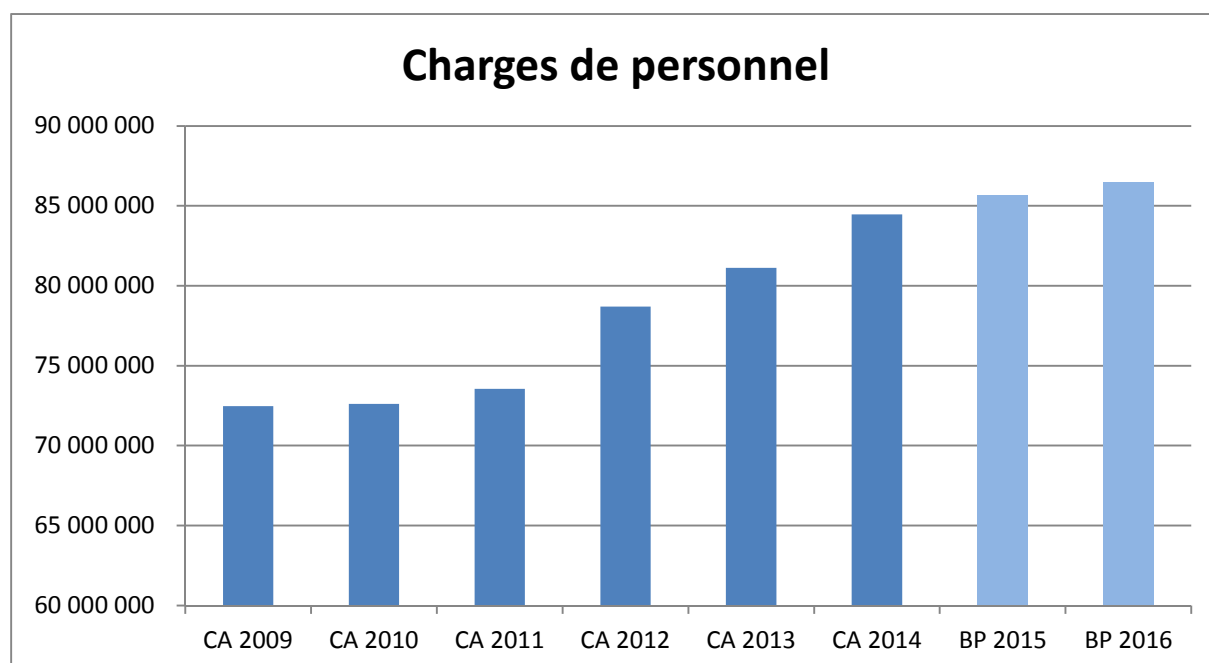
En conformité avec les engagements pris envers les Rémois, les taux d'imposition des ménages n'augmenteront pas en 2016.

III. La nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement

L'élaboration du budget 2016 a été marquée par une maîtrise accrue des dépenses de fonctionnement.

Au budget principal, les **charges de fonctionnement** (retraitées de la refacturation des services mutualisés Ville-Reims Métropole) **baisseront de près de 1,5%** de BP à BP alors que ces dépenses sont pour une large partie d'entre elles dépendantes d'indices de révisions des prix prévus dans les marchés publics.

La masse salariale, retraitée de l'effet de la création du service commun d'instruction des actes d'urbanisme, **ne devrait évoluer que de 0,99% hors police municipale et rythmes scolaires**. En effet, ce service commun, constitué au 1^{er} juillet 2015 au sein de Reims Métropole, s'est traduit par le transfert d'agents jusque-là employés par la Ville.



Cette évolution contenue de BP à BP doit être soulignée dans la mesure où :

- l'évolution tendancielle de la masse salariale (le « glissement vieillisse technicité ») aurait dû conduire à une hausse de la masse salariale de 1,41% au budget principal en 2016,
- l'évolution de la masse salariale des dernières années avait atteint 4,11% en 2014, 3,09% en 2013 et 6,99% en 2012.

IV. Le choix d'un haut niveau d'investissement

Malgré la contrainte financière, le maintien d'un haut niveau d'investissement reste une priorité. Il s'agit par ce biais de soutenir l'activité et l'emploi tout en construisant les équipements et infrastructures indispensables à l'attractivité de notre commune.

En 2016, Reims investira près de 74 M€, soit un montant équivalent à celui fixé l'année dernière.

En €uros	BP 2015	BP 2016
Dépenses d'équipement (dont échanges fonciers)	73 850 000	73 844 307

Afin de lancer les investissements prévus pour le mandat, des premières autorisations de programme sont ouvertes dans le cadre d'une délibération spécifique. Il s'agit de formaliser dans un cadre pluriannuel l'identification des principaux investissements afin de prévoir les crédits de paiement annuels qui en découleront dans le respect des équilibres financiers de la Ville.

Le budget primitif 2016 sera l'occasion d'ouvrir de nouvelles autorisations de programme :

- Equipement numérique des écoles (3,1 M€),
- Hôtel de Ville – Réhabilitation et mise en accessibilité (12,53 M€),
- Place de l'Hôtel de Ville (4 M€)
- Fontaine Subé (650 000 €),
- Central Park Rémois - études (350 000 €),
- Musées - Réserves - Etudes (250 000 €) et Musée des Beaux-Arts – Réhabilitation - Etudes (850 000 €),
- Billetterie des établissements culturels – 2^{ème} phase (83 000 €),
- Modernisation du système informatique des bibliothèques (420 000 €),
- Parc de Champagne – Aménagement d'un terrain de rugby et réfection du bâtiment (1,4 M€),
- Contrôle d'accès des places d'Erlon et Cathédrale (750 000 €).

Au-delà de ces projets nouveaux, il s'agira également d'amplifier les actions d'ores et déjà engagées et qui se traduiront par des accroissements du volume d'AP existantes :

- Renforcement de la vidéo protection et équipement de la police municipale (majoration de l'AP de 3 353 575 €),
- Porte de Mars – couverture et restauration (majoration de 3 573 798 €),
- Stade Delaune – pose d'écrans, réfection de la pelouse, travaux d'accessibilité (majoration de l'AP de 2 885 000 €),
- Quartier des Epinettes - Renouvellement urbain (majoration de 4 480 659 €),
- Projet Urbain Centre Gare (majoration de 578 500 €).

V. L'évolution de l'épargne brute et de la dette

Le maintien de l'épargne brute de BP à BP témoigne formellement des efforts entrepris.

En Euros	BP 2015	BP 2016
Recettes réelles de fonctionnement	252 853 000	255 346 678
Dépenses réelles de fonctionnement	210 878 500	213 502 118
Epargne brute	41 974 500	41 844 560

L'encours de dette de la Ville de Reims se répartit sur deux des budgets de la Ville (hors celui du restaurant municipal) : le budget principal et le budget annexe des baux commerciaux.

En Euros	Capital restant dû au 1 ^{er} janvier 2015	Capital restant dû au 1 ^{er} janvier 2016 (estimation au 30/11/2015)
Budget principal	321 285 295 €	351 785 211 €
Budget des baux commerciaux	2 626 073 €	1 861 425 €
Budget Global	323 911 368 €	353 646 636 €

L'encours global de la dette de la Ville au 1^{er} janvier 2015 était de 323,9 M€.

Sur la base d'un niveau d'emprunts à consolider en 2015 de 64,7 M€, l'encours estimé au 1^{er} janvier 2016 sera de 353,6 M€.

L'encours de dette croit ainsi de près de 30 M€ en un an afin :

- d'une part, de financer l'acquisition du terrain Sernam pour 20 M€,
- d'autre part, de couvrir une partie du déficit d'investissement du budget principal cumulé au cours des dernières années et qui avait été couvert par des reports d'emprunts.

Au cours de ces dernières années, le résultat de clôture de la Ville de Reims a présenté un solde négatif important (- 17,48 M€ au CA 2014). Ce déficit cumulé s'explique par l'absence de consolidation d'emprunts à long terme pour couvrir des dépenses d'investissement passées.

Le ratio de désendettement de la Ville, qui représente sa capacité à rembourser sa dette si elle devait y consacrer toute son épargne, atteint 8,41 ans. Il s'agit d'un niveau soutenable qui préserve la capacité de la Ville à investir et garantit sa solvabilité financière.

Chaque budget fera l'objet d'une présentation spécifique afin que puisse être abordé le détail des inscriptions.

IIème partie – Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2015	BP 2016
013 – Atténuation de charges	251 000	779 000
70 – Produits des services	9 071 500	9 692 607
73 – Impôts et taxes	176 452 000	178 457 538
74 – Dotations et participations	60 517 000	59 986 257
75 – Autres produits de gestion courante	6 050 000	5 266 773
Total recettes de gestion courante	252 341 500	254 182 175
76 – Produits financiers	26 500	26 410
77 – Produits exceptionnels	485 000	328 093
78 – Reprises sur amortissements et provisions	0	810 000
Total recettes réelles de fonctionnement	252 853 000	255 346 678
042 – Transferts entre sections	547 000	404 000
Total recettes d'ordre de fonctionnement	547 000	404 000
Total recettes de fonctionnement	253 400 000	255 750 678

1. Chapitre 013 – Les atténuations de charges

Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2015	BP 2016
013 – Atténuation de charges dont	251 000	779 000
<i>Remboursement sur rémunération du personnel</i>	<i>250 000</i>	<i>250 000</i>
<i>Remboursement sur charges de personnel</i>	<i>0</i>	<i>528 000</i>

Les inscriptions relatives aux atténuations de charges augmentent entre 2015 et 2016. Cette variation s'explique par le changement d'enregistrement des recettes relatives à la participation des agents aux titres restaurants qui s'imputaient auparavant au chapitre 75.

2. Chapitre 70 – Les produits des services, du domaine et ventes diverses

Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2015	BP 2016
70 – Produits des services dont	9 071 500	9 692 607
<i>Droits de stationnement et de location sur la voie publique</i>	556 000	706 000
<i>Redevances d'occupation du domaine public</i>	743 060	788 563
<i>Autres droits de stationnement et de location</i>	496 000	506 000
<i>Redevances et droits des services à caractère culturel</i>	309 300	307 500
<i>Redevances à caractère sportif</i>	180 000	0
<i>Redevances à caractère de loisirs</i>	629 000	609 000
<i>Mise à disposition de personnel aux budgets annexes</i>	1 592 000	1 554 000
<i>Mise à disposition de personnel facturé aux tiers</i>	791 680	801 500
<i>Mise à disposition de personnel facturé à Reims Métropole (mutualisation de services)</i>	2 373 620	2 677 986
<i>Remboursement de frais de structure par Reims Métropole (mutualisation de services)</i>		299 259
<i>Remboursement de frais par d'autres redevables</i>	604 142	541 839

Les produits des services augmentent globalement de 6,8 % entre 2015 et 2016. Cette augmentation s'explique principalement par les variations suivantes :

Les droits de stationnement et de location sur la voie publique sont en hausse de 150 K€ pour tenir compte des réalisations effectives de 2014 et 2015.

Les redevances d'occupation du domaine public augmentent de 6,1% (un peu plus de 40 K€). Cette évolution résulte d'un ajustement de la part variable de la redevance pour le mobilier urbain, suivant les termes du contrat.

Les autres droits de stationnement et de location sont en augmentation de 10 000 €. Il s'agit principalement d'une mise à niveau des prévisions, sur la base des recettes réalisées en 2014 et de celles escomptées fin 2015.

Le volume des redevances et droits des services à caractère culturel est en légère baisse. Pour l'essentiel, il s'agit de la prise en compte d'ajustement des recettes provenant du Planétarium (-20 000 €) et des musées (+17 000 €).

Les redevances à caractère sportif disparaissent en 2016. Sur ce poste, étaient enregistrées les inscriptions au RATJ.

Les redevances à caractère de loisirs diminuent de 20 000 €. Ces recettes ont été ajustées aux recettes effectives 2014.

En ce qui concerne la mise à disposition de personnel aux budgets annexes, régies municipales, CCAS et Caisse des écoles, les recettes diminuent. Elles correspondent à la masse salariale actualisée pour 2016 des agents mis à disposition par la Ville à la REMS. En parallèle le montant de la subvention est ajusté.

Pour la mise à disposition de personnel facturé aux tiers, les recettes prévues présentent une légère hausse de 9 820 €, soit 1,2 %. Cette variation s'explique notamment par la réduction de la mise à disposition de personnel à l'EPCC ESAD (soit – 26 680 €) et par la mise à disposition d'un agent de la Ville au FRAC (évaluée à 34 500 €).

Les remboursements par Reims Métropole des frais de mutualisation s'élèvent à 2,67 M€ pour les charges de personnel et à 299 K€ au titre des frais de structure.

Ces remboursements résultent de la nouvelle méthode de facturation issue de la mise en application de la loi du 16 décembre 2010 et du décret du 10 mai 2011.

Les grandes lignes des modalités de calcul des remboursements de frais des services mis à dispositions sont les suivantes :

- La refacturation des frais de fonctionnement des services s'effectue par le calcul d'un coût unitaire de fonctionnement multiplié par un nombre d'unités d'œuvres,
- Le coût unitaire comprend les charges « directes » du service concerné, à l'exclusion de toute autre dépense non strictement liée au fonctionnement du service (ces nouvelles modalités de calcul suppriment les charges indirectes qui étaient intégrées dans le système de facturation élaboré en 2010 et qui n'ont plus de base légale),
- Les calculs se basent sur les derniers comptes administratifs actualisés.

Ce décret aurait dû être appliqué à compter de 2012, ce qui n'a pas été le cas. Ainsi, un travail de mise en cohérence avec ce dernier a été effectué. Les modalités de calcul de la facturation liée à la mutualisation respectent dorénavant le cadre règlementaire.

Le budget 2016 de la Ville de Reims prévoit en dépenses et en recettes les mouvements liés à la mutualisation de services de la manière suivante :

- **En recettes :**

- La Ville perçoit au titre de la mise à disposition de ses services un remboursement de Reims Métropole pour 2,97 M€ (2,67 M€ au titre des charges de personnel et 299 K€ au titre des frais de structure),

- **En dépenses :**

- La Ville rembourse à Reims Métropole des charges de mutualisation qui s'élèvent en 2016 à 19,38 M€ pour des agents de RM mis à disposition de la Ville et 3,59 M€ au titre des frais de structure.

Au global, les remboursements à Reims Métropole augmentent entre le BP 2015 et le BP 2016 de 1 502 065 € alors que les recettes sont hausses de 603 625 €. En solde, le coût net pour la Ville de cette nouvelle méthode de facturation est de 898 440 €.

Pour plus de lisibilité sur les différents mouvements budgétaires concernés par les refacturations de services, une annexe a été intégrée à la NES du budget 2016. Cette dernière sera intégrée chaque année en annexe du budget primitif pour améliorer la lisibilité des mouvements liés aux refacturations des services mutualisés.

Les remboursements de frais par d'autres redevables diminuent globalement de 62 303 €. Cette diminution provient de la réduction des remboursements de charges des bâtiments communaux occupés par Reims Métropole (207 000€). En effet, les services de la Direction de l'Economie n'occupent plus les bâtiments appartenant à la Ville. Cependant, cette diminution est partiellement compensée par de nouveaux remboursements de charges des bâtiments mis à disposition de Sciences Po, de la REMS et de l'AMQR pour près de 140 000 €.

3. Chapitre 73 – Les impôts et taxes

Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2015	BP 2016
73 – Impôts et taxes dont	176 452 000	178 457 538
<i>Contributions directes</i>	123 560 000	125 064 137
<i>Attribution de compensation</i>	30 440 000	30 402 963
<i>Dotation de solidarité communautaire</i>	7 564 000	7 564 000
<i>Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales</i>	2 569 000	3 110 438
<i>Droits de stationnement</i>	4 000 000	4 000 000
<i>Taxe sur l'électricité</i>	3 000 000	2 800 000
<i>Taxe locale sur la publicité extérieure</i>	700 000	700 000
<i>Droits de mutation</i>	3 900 000	4 100 000

Le produit des impôts et taxes augmente 1,1 % entre 2015 et 2016.

En matière de contributions directes, en l'absence d'augmentation des taux, conformément aux objectifs du mandat, l'augmentation du produit s'explique, d'une part par le coefficient de revalorisation des valeurs locatives adopté par le Parlement en première lecture du PLF 2016 (1%), et d'autre part par une estimation d'évolution physique des bases (nouvelles constructions...) correspondant à l'évolution moyenne constatée entre 2012 et 2014.

L'attribution de compensation versée par Reims Métropole est ajustée à 30 402 000 € pour tenir compte de l'évaluation des charges transférées en année pleine au titre de la création du service commun d'instruction des actes d'urbanisme.

Concernant la dotation de solidarité communautaire versée par Reims Métropole, elle est stable depuis 2011 et devrait s'élever encore en 2016 à 7 564 000€.

En 2016, le produit du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales est estimé à 3 110 438 € contre 2 569 000 € en 2015.

La hausse de l'enveloppe nationale dédiée au FPIC conduit mécaniquement à une hausse des recettes perçues à ce titre par la Ville. Institué en loi de finances 2012, la législation prévoit une montée progressive du FPIC de 570 millions d'euros en 2014 à 780 millions en 2015 et 1 milliard en 2016.

Ainsi pour la Ville le produit de ce fonds est prévu en augmentation de 27% par rapport au produit 2015 notifié.

Par ailleurs, la Ville devait verser en 2016 près de 512 000 € au titre de sa contribution au FPIC. Or, la loi de finances pour 2016 transfère aux EPCI la charge de la contribution au FPIC des communes qui bénéficient de la DSU cible. C'est le cas pour la Ville de Reims. Ainsi, Reims Métropole assumera une contribution supplémentaire à ce titre pour un montant de l'ordre de 0,51 M€.

Au vu des réalisations effectives 2014 et du prévisionnel 2015, le produit des droits de stationnement reste constant à 4 000 000 €.

Le produit de la taxe sur l'électricité a connu un léger fléchissement entre 2013 et 2014 qui semble se poursuivre pour 2015. Pour tenir compte de cette tendance, la prévision 2016 est en diminution de 200 000 €.

La recette liée à la taxe locale sur la publicité extérieure est stable à 700 000 €.

La baisse de 50% de cette taxe votée lors du Conseil municipal du 16 juin 2014 pour redynamiser l'activité commerciale et soutenir l'artisanat sera constatée pour la première fois sur l'exercice 2016.

Enfin les droits de mutation verraient leur produit augmenter de 200 000 €. Cette évaluation traduit la tendance observée en matière de déclarations d'intention d'aliéner. Les droits de mutation sont encaissés entre 6 mois et un an après la transaction.

Droits de Mutation perçus en euros	Montant	Evolution
CA 2008	4 575 935,77	N.C
CA 2009	3 455 536,33	-24%
CA 2010	4 404 004,24	27%
CA 2011	5 648 179,34	28%
CA 2012	5 444 992,48	-3,59%
CA 2013	4 152 318,50	-23,74%
CA 2014	3 882 106,21	-6,51%
Estimation 2015	4 100 000,00	+5,61%
BP 2015	3 900 000,00	
BP 2016	4 100 000,00	+5,13%

4. Chapitre 74 – Les dotations et participations

Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2015	BP 2016
74 – Les dotations et participations dont	60 517 000	59 986 257
<i>Dotation forfaitaire</i>	33 830 364	29 187 373
<i>Dotation de solidarité urbaine</i>	17 401 314	20 554 208
<i>Dotation générale de décentralisation</i>	2 143 350	2 121 917
<i>Dotation nationale de péréquation</i>	825 733	743 160
<i>Autres dotations et participations de l'Etat</i>	1 656 172	2 267 312
<i>Subventions et participations d'autres organismes</i>	839 150	809 055
<i>Compensations fiscales</i>	3 622 317	4 121 632

Globalement les dotations et participations diminuent de 530 743 € soit -0,88 %. Cette baisse s'explique quasi exclusivement par la contribution demandée aux collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics.

De fait, au niveau national, les concours de l'Etat aux collectivités baisseront drastiquement de 11 milliards d'euros entre 2015 et 2017 soit près de 3,7 milliards d'euros par an. Après une baisse déjà constatée d'1,5 milliard en 2014, de 3,67 milliards en 2015, la baisse des dotations est confirmée à 3,67 milliards pour 2016.

Pour la Ville de Reims, cette diminution des concours de l'Etat se traduit par une baisse très importante de la dotation forfaitaire. De BP à BP, elle diminue de 4 642 991 € soit -13,7%.

On relèvera toutefois que la dotation générale de décentralisation se maintient à 2,1 millions d'euros.

Afin d'accompagner les collectivités dans leurs efforts et favoriser l'égalité entre les territoires, l'Etat a souhaité néanmoins maintenir et renforcer les mécanismes péréquateurs en loi de finances ainsi la progression entre 2014 et 2015 de l'enveloppe dédiée à la dotation de solidarité urbaine est reconduite en 2016. Ainsi, la Ville devrait percevoir à ce titre en 2016 près 1,2 M€ supplémentaires par rapport à 2015 soit +6,1 %. Cette progression est de 18,1% de BP à BP.

Par ailleurs, les compensations fiscales sont en augmentation de 13 % par rapport au BP 2015 soit + 0,5 M€. Cette augmentation provient de la réintégration du taux de taxe d'habitation 1991 du District de Reims perdu lors de la création de l'intercommunalité élargie. Hormis ce rétablissement, la baisse des allocations compensatrices est de 8,1% entre le montant perçu en 2015 et l'inscription au BP 2016.

Cette politique de baisse des concours aux collectivités doit être distinguée de l'évolution des autres dotations et participations de l'Etat qui ont vocation à accompagner des projets précis.

Elles augmenteraient de 611 140 € de BP à BP. Cette variation provient pour l'essentiel de l'inscription en année pleine du fonds de soutien au développement des activités périscolaires d'un montant de 1 340 000 €. En effet, le montant inscrit au BP 2015 ne tenait pas compte de la pérennisation de ce fonds.

De plus, sont inscrits 130 000 € de subvention de l'Agence Nationale de Renouveau Urbain pour le financement sur 18 mois de moyens internes nécessaires pour la définition du même programme de renouvellement urbain, la conduite générale et la conduite opérationnelle du projet global. Ce montant correspond au financement de 4 postes de cadres à 50% sur un exercice.

Enfin, les subventions et participations d'autres organismes, diminuent de 30 095 €. Il s'agit notamment des diminutions des fonds FISAC Tramway et ZUS (-211 030 €). En revanche, les subventions de la CAF au titre du Contrat Enfance Jeunesse portant sur les années 2014 à 2017 sont en augmentation de 186 935 €.

5. Chapitre 75 - Les autres produits de gestion courante

Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2015	BP 2016
75 – Autres produits de gestion courante dont	6 050 000	5 266 773
<i>Revenus des immeubles</i>	2 938 612	2 714 471
<i>Redevances versées par les fermiers et concessionnaires</i>	2 591 388	2 552 302
<i>Produits divers de la gestion courante</i>	520 000	

Les autres produits de gestion courante sont en diminution de 12,9% par rapport au BP 2015. On relèvera plus particulièrement les évolutions suivantes :

Les revenus des immeubles diminuent de près de 224 000 €. A l'identique des recouvrements de charges cités ci-dessus, cette baisse provient pour partie de la réduction des loyers des bâtiments Ville qui ne sont plus occupés par Reims Métropole (- 114 000 €).

Les redevances versées par les fermiers et concessionnaires diminuent également de 39 086 € qui s'expliquent pour l'essentiel par la baisse de la redevance pour le chauffage urbain du quartier Croix Rouge.

Les produits divers de la gestion courante enregistreraient la participation des agents aux titres restaurants. Celle-ci est désormais inscrite au chapitre 013 (voir ci-dessus).

6. Chapitre 76 – Les produits financiers

Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2015	BP 2016
76 – Produits financiers	26 500	26 410

Ces recettes correspondent aux revenus perçus par la Ville sur les dons et legs qu'elle reçoit ainsi que les produits des éventuelles opérations de gestion de dette tels que les swaps.

7. Chapitre 77 – Les produits exceptionnels

Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2015	BP 2016
77 – Produits exceptionnels	485 000	328 093

Ces produits sont globalement en diminution de 156 907 €. Au BP 2016, les recettes de mécénat apparaissent en investissement puisqu'elles sont affectées à la restauration de la Fontaine Subé et de la Porte Mars. En 2015, une somme liée au mécénat était inscrite en fonctionnement à hauteur de 95 000 €, elle n'est pas réinscrite en 2016.

Le produit des ventes de certificat d'économies d'énergie est ajusté à 70 000 €, en réduction de 30 000 €.

8. Chapitre 78 – Les reprises sur amortissements et provisions

Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2015	BP 2016
78 – Reprise sur amortissements et provisions	0	810 000

Ces produits correspondent à la reprise de provisions devenues sans objet.

IIIème partie – Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2015	BP 2016
011 – Charges à caractère général	57 250 000	38 777 627
012 – Charges de personnel et frais assimilés	88 482 000	109 221 985
014 – Atténuation de produits	768 000	375 000
65 – Autres charges de gestion courante	46 419 500	46 926 560
656 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus	218 000	218 000
Total dépenses de gestion courante	193 137 500	195 519 172
66 – Charges financières	9 600 000	9 630 000
67 – Charges exceptionnelles	7 341 000	7 282 946
68 – Dotations aux provisions	500 000	770 000
022 – Dépenses imprévues	300 000	300 000
Total dépenses réelles de fonctionnement	210 878 500	213 502 118
023 – Virement à la section d'investissement	28 521 500	27 748 560
042 – Transfert entre sections	14 000 000	14 500 000
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	42 521 500	42 248 560
Total	253 400 000	255 750 678

1. Chapitre 011 - Les charges à caractère général

Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2015	BP 2016
011 – Charges à caractère général dont	57 250 000	38 777 627
<i>Fluides</i>	5 044 650	5 125 650
<i>Combustibles et carburants</i>	766 000	683 600
<i>Fournitures</i>	4 359 213	4 236 858
<i>Entretien et réparations</i>	10 600 934	10 491 318
<i>Locaux (location et charges liées, impôts)</i>	2 300 695	2 148 350
<i>Frais de nettoyage des locaux</i>	1 400 240	1 462 190
<i>Communication</i>	2 232 755	2 127 326
<i>Fêtes et réceptions</i>	372 972	316 094
<i>Remboursement à Reims Métropole</i>	21 468 900	3 590 980
<i>Autres services extérieurs</i>	3 837 317	3 961 971
<i>Autres dépenses et impôts</i>	4 866 324	4 633 290

De BP à BP, la diminution des prévisions budgétaires s'explique par la ré-imputation de dépenses du chapitre 011 (charges à caractère général) au chapitre 012 (charges de personnel). En effet, jusqu'en 2015, les remboursements liés à la mutualisation de services étaient imputés au sein du chapitre 011 y compris les charges de personnel.

A compter de 2016, en cohérence avec l'instruction comptable et budgétaire M14, il a été procédé à une séparation sur le plan comptable entre les dépenses qui relèvent des frais de structures (chapitre 011) de celles qui correspondent aux dépenses de personnel (chapitre 012).

Facturation des services mis à disposition par Reims Métropole à la Ville de Reims	BP 2015	BP 2016
<i>Masse salariale (Chapitre 012)</i>	0	19 379 985
<i>Autres frais de gestion (Chapitre 011)</i>	21 468 900	3 590 980
Total	21 468 900	22 970 965

	BP 2015	BP 2016	Evolution
011 – Charges à caractère général	57 250 000	38 777 627	
<i>Dont Charges à caractère général hors frais de mutualisation</i>	35 781 100	35 186 647	- 1,66%

Hors mouvements de refacturation entre la Ville et Reims Métropole, les charges à caractère général sont en diminution de **594 453 € soit près de 1,7%**

Cette baisse des dépenses concrétise l'engagement pris de rationaliser les dépenses afin de dégager des marges de manœuvre pour conserver un niveau d'autofinancement suffisant au maintien d'un haut niveau d'investissement. Pour ce faire, la Ville a encore réduit une grande partie des dépenses sur lesquelles elle avait une prise directe, à l'exception des frais liés aux fluides pour lesquels la collectivité est tributaire des évolutions du prix de l'énergie et des conditions climatiques.

En ce qui concerne les fluides, les dépenses augmentent entre le BP 2015 et le BP 2016 de 81 000 € soit +1,6%. Cette augmentation provient d'une part de l'entrée dans le patrimoine de la Ville de nouveaux sites comme par exemple la Patinoire Albert 1^{er}, le Cellier, la Maison de quartier Orgeval et le nouveau site de la Police Municipale et d'autre part de l'augmentation de nombreuses taxes sur l'énergie.

Les combustibles et carburants diminuent de 82 K€ du fait de la baisse du prix des carburants et de la réduction du parc automobile.

Les frais de fournitures des services diminuent de 122 K€ dont 143 K€ au titre des fournitures pour travaux en régie.

Les frais liés à l'entretien et aux réparations sont eux en baisse de 109 616 €, soit – 1 %. Cette diminution s'explique par les gains réalisés sur les crédits de maintenance pour plus de 100 K€ (notamment horodateurs et signalisation).

Les frais liés à l'occupation des locaux sont en diminution de près de 152 K€. Les locations mobilières diminuent de plus de 250 K€ en raison de la fin du contrat de la signalétique touristique (-76 K€), la diminution des frais de location relatifs aux opérations « Un été à Reims » et « Week end de l'arbre » (-54 K€) et enfin le changement d'enregistrement comptable de la location de la Patinoire de Noël (- 90 K€).

Par ailleurs, les locations immobilières sont en augmentation de près de 125 K€ dont 60 K€ pour la location de sanisettes notamment pour les marchés de détail et 100 K€ pour la prise en compte en année pleine de la location des locaux 55-57 rue Ernest Renan appartenant à Reims Métropole et destinés à la Police municipale et au CSU.

Les crédits destinés au nettoyage des locaux sont en augmentation de 61 950 € du fait de la prise en compte de prestations de nettoyage des nouveaux locaux de la Police municipale et des centres de loisirs dans la cadre de leur nouvelle organisation.

Le poste comptable Communication baisse encore de 105 429 € dont 102 000 € au titre du RATJ. Cette baisse s'ajoute à la diminution déjà effectuée entre 2014 et 2015 de 131 270 €.

Les crédits alloués aux Fêtes et réceptions sont en baisse de 56 K€ dont 35 K€ au titre des frais de restauration des agents mobilisés pour la tenue des élections départementales et régionales.

Les autres services extérieurs augmentent de 124 K€. Cette variation résulte notamment du transfert d'opérations sur cette nature comptable de dépenses comme par exemple les animations au parc de Champagne et de la patinoire de Noël.

Les autres dépenses et impôts sont en baisse de 233 034 €. Cette diminution résulte notamment de l'absence en 2016 du Forum des associations pour 80 000 €, de la suppression des primes d'athlètes du RATJ pour 90 000 € et de la réduction des frais de déplacements dans le cadre du nouveau dispositif de loisirs municipal pour 52 000 €.

Plus globalement et au-delà de cette analyse par nature de dépenses, on peut retenir pour le budget 2016 l'inscription de crédits pour :

- la poursuite de l'opération « Un été à Reims »,
- des événements dans le cadre du 100 ème anniversaire de 14-18 pour 127 000 €,
- les festivités du 14 juillet au Parc Léo Lagrange pour 52 000 €,
- la valorisation de Reims Ville Unesco pour 120 000 €,
- de nouvelles manifestations sportives telles que l'évènement de rentrée « Faites du Sport », l'As Poney et un évènement vélo au Parc de Champagne pour 55 000 €.

2. Chapitre 012 – Les charges de personnel et frais assimilés

Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2015	BP 2016
012 – Charges de personnel et assimilés	88 482 000	109 221 985
<i>Frais de mutualisation – remboursement à RM</i>		19 379 985
<i>Service Droit des sols – transfert à RM</i>	535 000	0
<i>Police municipale</i>	706 700	1 200 000
<i>Rythmes scolaires et modification de carte scolaire</i>	1 600 000	2 156 000
Masse salariale (hors rythme scolaire et police municipale)	85 640 300	86 486 000

Les prévisions budgétaires imputées au BP 2016 au chapitre 012 correspondent pour 19,37 M€ aux frais de mutualisation des services facturés par Reims Métropole à la Ville de Reims et qui étaient imputés au chapitre 011 « charges à caractère général » au BP 2015.

Par conséquent, hors dépenses liées aux rythmes scolaires et au renforcement de la police municipale, les charges de personnel sont en augmentation de + 0,99% passant de 85,64 M€ en 2015 à 86,48 M€ en 2016 alors que le glissement vieillesse technicité est évalué à 1,41%.

Clairement affiché en 2015, l'objectif de maintenir les dépenses de personnel sera poursuivi en 2016. Il s'accompagnera d'une politique de ressources humaines devant permettre de favoriser l'évolution professionnelle interne, la formation, la modernisation des procédures et l'amélioration des conditions de travail des agents.

3. Chapitre 014 - Les atténuations de produits

Les reversements de produits correspondent d'une part au reversement au CCAS de la recette liée aux impôts sur les spectacles et cercles de jeux et d'autre part au dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants.

Dépenses de fonctionnement	BP 2015	BP 2016
014 Atténuation de produits	768 000	375 000
<i>Reversement de l'impôt sur les spectacles</i>	200 000	200 000
<i>Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants</i>	150 000	175 000
<i>Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales</i>	418 000	

Dans l'attente des informations des services de l'Etat du montant compensé suite à la suppression de la taxe sur les spectacles, le produit inscrit au BP 2016 à ce titre, est resté stable à 600 000 € de même que le reversement au CCAS.

En cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements de la taxe d'habitation sur les logements vacants sont à la charge des communes. Sur la base du réalisé 2015, ce dégrèvement est évalué à 175 000 € pour 2016.

Concernant le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), 418 000€ avaient été inscrits pour la part contributive de la Ville au BP2015.

Désormais, les contributions dues par les communes éligibles à la DSU cible sont acquittées par l'EPCI à fiscalité propre dont elles sont membres.

4. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2015	BP 2016
65 – Autres charges de gestion courante dont	46 419 500	46 926 560
<i>Indemnités et frais de mission et de formation des élus</i>	918 675	910 000
<i>Contributions obligatoires diverses</i>	1 358 870	1 358 870
<i>Subventions de fonctionnement à la Caisse des Ecoles</i>	3 870 000	4 502 400
<i>Subventions de fonctionnement au CCAS</i>	7 402 090	7 265 465
<i>Subventions de fonctionnement aux EPIC</i>	7 240 744	7 192 744
<i>Subventions de fonctionnement aux autres EP</i>	40 000	42 650
<i>Subventions de fonctionnement aux autres organismes publics</i>	10 700	0
<i>Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé</i>	24 340 730	24 247 086
<i>Fonds de concours à l'Etat</i>		100 000

Les autres charges de gestion courante augmentent globalement de 507 060 €, soit environ 1,09 %.

Les indemnités et frais de mission et de formation des élus sont en baisse de près de 1 %.

Les contributions obligatoires diverses sont stables. Elles correspondent au versement de la subvention de la Ville à l'enseignement privé dont l'évolution est alignée sur le coût d'un élève de l'enseignement public et sur le nombre d'élèves.

La subvention prévisionnelle à la Caisse des Ecoles, augmente de BP à BP de 632 000€, soit +16,34 %. Au BP 2015, afin de diminuer les excédents cumulés à fin 2013 (622 000€), la subvention avait été réduite de 332 400 € dans l'attente des résultats définitifs de l'exercice 2014. Compte tenu des résultats comptables de la Caisse des Ecoles, la subvention 2015 a été majorée en cours d'exercice de 372 000 € la portant à un montant de 4 242 000 € (hors subvention liée à la post facturation de 600 000 €).

La subvention nécessaire pour 2016 s'élève à 4 502 000 € en augmentation de 260 000 € soit +6,1%.

La subvention au CCAS atteint globalement 7,265 M€.

Il est précisé que la délivrance des secours est désormais liée, pour partie, à une démarche d'insertion sociale et professionnelle et n'est plus considérée comme un « droit universel de soutien ». Par ailleurs, la subvention pour le fonctionnement de la structure augmente de 270 K€. La subvention pour l'Aide municipale individualisée est en diminution de 20 000 €.

Celle pour la gestion des multi accueils petite enfance est maintenue au niveau du BP 2015 soit 556 300€.

Les subventions de fonctionnement aux établissements publics à caractère industriel et commercial (REMCA et REMS) représentent 7,2 M€.

Les subventions de fonctionnement aux autres établissements publics sont stables et correspondent à la subvention de la Ville au Crédit Municipal.

Les subventions de fonctionnement aux autres organismes publics ne sont pas reconduites. Il s'agissait d'une participation aux organismes logeurs publics pour les frais de ré-adressement des locataires dans le cadre du programme de renouvellement urbain.

Enfin les subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé sont évaluées à 24,25 M€ soit une légère diminution de 0,38%. La Ville continue donc à soutenir les associations sans pour autant participer à la création d'excédents budgétaires au sein des structures subventionnées.

A titre d'information, on peut noter :

- des subventions de moindre importance en 2016 pour les syndicats et les opérations FISAC Tramway et ZUS,
- des ajustements dans la répartition entre les achats et les subventions dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires,
- la diminution de la subvention à l'association Reims en fêtes du fait de la reprise par la Ville de l'organisation des festivités du 14 juillet (dépenses au chapitre 011),
- des redéploiements dans les subventions à caractère culturel.

En matière d'urbanisme, on notera l'inscription de 100 000 € de fonds de concours à l'Etat pour l'étude du secteur sauvegardé. L'Etat assure la maîtrise d'ouvrage et cofinance cette étude d'un coût total de 400 000 €. La charge sera répartie sur deux exercices.

5. Chapitre 656 - Les frais de fonctionnement aux groupes d'élus

Les frais de fonctionnement des groupes d'élus sont stables de BP à BP.

6. Chapitre 66 – Les charges financières

Les charges financières augmentent de 30 000 € en 2016 soit + 0,3%. Cette hausse est liée à l'inscription d'une indemnité de refinancement d'un prêt. Les taux d'intérêts restent historiquement bas et la gestion rigoureuse de la dette permet des arbitrages optimaux entre taux fixes et taux variables. L'augmentation prévisible de l'encours de la dette n'a pas d'incidence sur le volume des charges financières de BP à BP.

7. Chapitre 67 – Les charges exceptionnelles

Dépenses de fonctionnement	BP 2015	BP 2016
67 – Charges exceptionnelles dont	7 341 000	7 282 946
<i>Bourses et prix</i>	<i>297 200</i>	<i>133 500</i>
<i>Subventions exceptionnelles fermiers et concessionnaires</i>	<i>6 538 911</i>	<i>6 405 877</i>
<i>Subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé</i>	<i>310 840</i>	<i>143 800</i>
<i>Autres charges exceptionnelles</i>		<i>378 654</i>

Entre 2015 et 2016, les charges exceptionnelles sont en diminution de 58 054 € soit -0,79%.

Pour les bourses et prix, le montant prévisionnel est en diminution de 163 700 € provenant notamment du seul maintien des bourses en faveur des étudiants de l'enseignement supérieur.

Les subventions aux fermiers et concessionnaires diminuent de 133 034 € du fait de l'actualisation contractuelle de la participation de la Ville à la DSP Opéra (-33 034) et de la diminution de la subvention forfaitaire d'exploitation versée dans le cadre des DSP parkings en ouvrage gérées par la SEM Champagne Parc Auto.

Les subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé (notamment les participations dans le cadre du FISAC) ont été ajustées en fonction des besoins.

Les autres charges exceptionnelles correspondent au reversement à Reims Métropole du résultat de clôture de fonctionnement 2012 du budget annexe de la Boucle locale de télécommunications. Conformément aux décisions de la CLECT du 2 octobre 2015, ce reversement s'effectuera à la Ville de Reims sur deux exercices.

8. Chapitre 68 – Les dotations aux provisions

Dépenses de fonctionnement	BP 2015	BP 2016
68 – Dotations aux provisions	500 000	770 000

Les dotations aux provisions sont en augmentation de 270 000 € et correspondent à l'évaluation des risques en cours.

IVème partie – Les recettes d’investissement

Entre 2015 et 2016, les recettes d’investissement augmentent de 12 338 937 € soit une hausse de 9,1 % par rapport à 2015.

Recettes d’investissement (en euros)	BP 2015	BP 2016
13 – Subventions d’investissement	10 652 500	2 763 000
16 – Emprunts et dettes assimilées	59 350 000	73 477 049
23- Immobilisations en cours	1 000 000	1 000 000
Total Recettes d’équipement	71 002 500	77 240 049
10 – Dotations, fonds divers	12 400 000	16 240 528
16 – Emprunts et dettes assimilées	20 000	20 000
27 – Autres immobilisations financières	1 020 000	20 000
024 – Produits des cessions d’immobilisations	4 546 000	6 679 800
Total recettes financières	17 986 000	22 960 328
45... - Opérations pour compte de tiers	40 000	440 000
021 – Virement de la section de fonctionnement	28 521 500	27 748 560
040 – Opérations d’ordre entre sections	14 000 000	14 500 000
041 – Opérations patrimoniales	3 500 000	4 500 000
Total recettes d’ordre	46 021 500	46 748 560
Total	135 050 000	147 388 937

Il convient désormais d’examiner en détail l’évolution de chacune des recettes d’investissement.

A. Chapitre 13 – Les subventions d’investissement

Recettes d’investissement (en euros)	BP 2015	BP 2016
13 – Subventions d’investissement <i>dont</i>	10 652 500	2 763 000
<i>Etat et établissements nationaux</i>	42 500	20 000
<i>Régions</i>	3 785 000	0
<i>Départements</i>	3 790 000	0
<i>Autres</i>	135 000	100 000
<i>Amendes de police</i>	2 900 000	2 643 000

Les subventions d’investissement diminuent globalement de près de 7,9M€.

Un avenant à la convention de financement de Sciences Po a été signé avec la Région et le Département. Il prévoit l'étalement du financement sur plusieurs exercices. De plus, conformément à la précédente convention qui prévoyait le versement au fur et à mesure de l'avancement des travaux, des recettes ont été titrées sur la Région et le Département au-delà des financements prévus par la nouvelle convention. En conséquence, il n'y a pas de recettes à inscrire sur cet exercice, les versements qui seront opérés en 2016 permettant d'apurer les titres précédemment émis.

Concernant les opérations de renouvellement urbain, dans l'attente d'éléments plus précis sur le nouveau programme national de renouvellement urbain, aucune subvention n'a été inscrite à titre conservatoire pour 2016.

Par ailleurs, le produit des amendes de police est estimé à 2 643 000 € soit 2 400 000 € au titre des amendes 2014 et 243 000 € de régularisation des amendes 2013 suite à un recensement erroné du nombre d'amendes de police municipale.

B. Chapitre 16 – Les emprunts et dettes assimilées

Recettes d'investissement (en euros)	BP 2015	BP 2016
16 – Emprunts et dettes assimilées <i>dont</i>	59 350 000	73 477 049
<i>Emprunt en euros</i>	39 350 000	42 277 049
<i>Emprunts revolving</i>	10 000 000	20 000 000
<i>Refinancement de dette</i>	10 000 000	11 200 000

Le montant du recours à l'emprunt est ajusté au plus près du besoin de financement pour accompagner les investissements qui seront réalisés.

On notera l'inscription en recettes et en dépenses de 11,2 millions d'euros pour les écritures liées à une renégociation de marge sur emprunts en cours.

C. Chapitre 10 – Les dotations et fonds divers

Recettes d'investissement (en euros)	BP 2015	BP 2016
10 – Dotations, fonds divers <i>dont</i>	12 400 000	16 240 528
<i>FCTVA</i>	11 300 000	14 700 000
<i>Taxes d'aménagement</i>	1 100 000	1 400 000
<i>Dons et legs</i>		103 000

Elles augmentent entre le BP 2015 et le BP 2016 de plus de 3,8 M€. Cette évolution est due pour l'essentiel à l'augmentation du FCTVA estimé en fonction du montant des dépenses d'investissement évalué pour 2015 et du taux de récupération de 16,604%.

Pour les taxes d'aménagement, l'estimation reste prudente au regard des incertitudes sur le nombre et l'importance des permis de construire à venir. Elle correspond à la recette prévisible 2015.

Pour les dons en capital, est retranscrit le mécénat escompté pour la restauration de la Porte Mars (50 000 €) et de la Fontaine Subé (50 000 €) ainsi que pour l'acquisition de livres anciens.

D. Chapitre 024 – Les cessions immobilières

Afin de rationaliser le parc immobilier de la Ville, un programme de cessions de plus 5,6 M€ est prévu.

En outre, 1M€ sont inscrits en recettes et en dépenses pour des écritures éventuelles d'échanges fonciers.

E. Chapitre 45. – Les opérations pour comptes de tiers

Est inscrite à ce chapitre une participation financière du Département de 400 000 € sur un montant de 1,050 M€ (2015 - 2017) pour la remise en état de la chaussée de la rue de Cernay.

Vème partie – Les dépenses d’investissement

Compte tenu de l’objectif d’assurer le niveau d’investissement le plus élevé possible, seules les dépenses relevant des choix de l’exécutif et pouvant effectivement être réalisées par la Ville sur l’exercice à venir ont été inscrites. En conséquence au BP 2016 les dépenses d’équipement hors avances forfaitaires s’élèveront à 72,8 M€.

A. Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves

La taxe locale d’équipement n’est plus perçue depuis le 1^{er} mars 2012. En revanche, il y a lieu d’inscrire en dépenses les dégrèvements qui ne peuvent plus être compensés par les recettes. En conséquence, un crédit de 122 000 € est prévu à cet effet.

De plus, une somme de 12 130 € est inscrite. Elle correspond au reversement à Reims Métropole du résultat de clôture d’investissement 2012 du budget annexe de l’aérodrome Reims Prunay, à la suite de la réunion de la CLECT du 2 octobre 2015. Pour ce budget annexe, le reversement s’effectuera sur un exercice.

B. Chapitre 16 – Les emprunts et dettes assimilées

Hors opération de refinancement décrite ci-dessus en recettes, les remboursements d’emprunts augmentent de près de 1,7 million d’euros en raison de l’augmentation prévisible de l’encours de la dette.

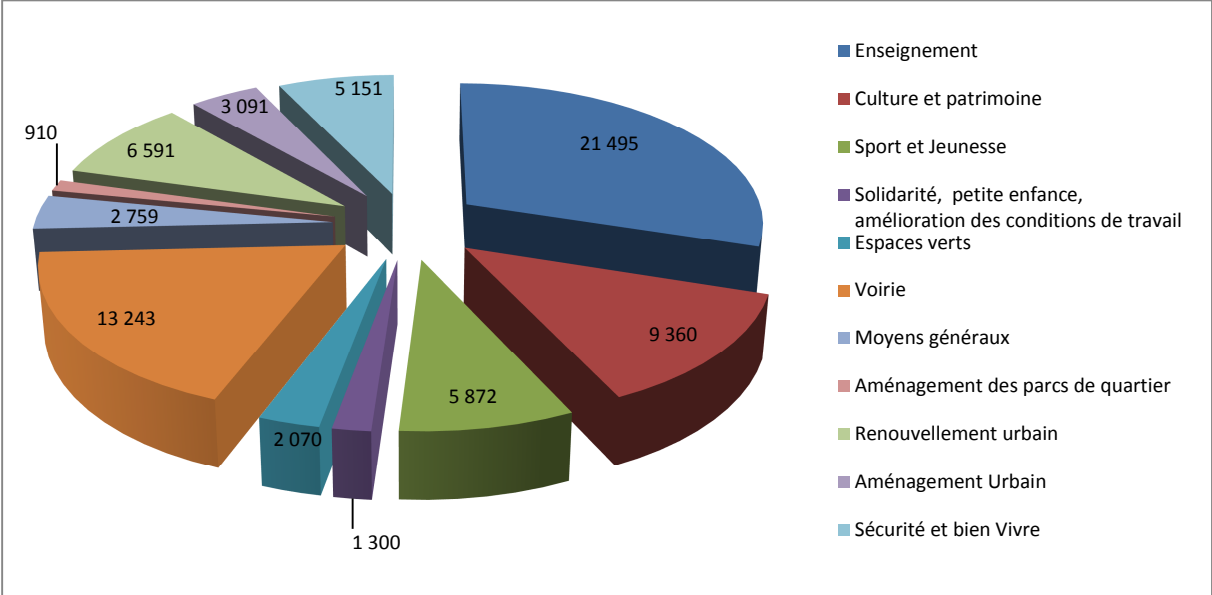
Dépenses d’investissement (en euros)	BP 2015	BP 2016
16 – Emprunts et dettes assimilées <i>dont</i>	54 864 500	67 766 500
<i>Emprunt en euros</i>	22 523 000	24 685 000
<i>Emprunts revolving – Opérations afférentes à l’emprunt</i>	12 319 000	11 859 000
<i>Emprunts revolving – Option de tirage</i>	10 000 000	20 000 000
<i>Refinancement de dette</i>	10 000 000	11 200 000

C. Chapitres 20, 204, 21, 22, 23 – Les dépenses d’équipement

En 2016, les crédits dédiés aux dépenses d’équipement s’élèveront à près de 74 M€ et près de 72 M€ hors avances sur marchés et échanges fonciers. De fait, malgré la baisse

importante et renouvelée des dotations de l'Etat et un contexte de plus en plus tendu sur ses recettes, la Ville réussit à conserver à un niveau important d'investissement.

Les dépenses d'équipement de la Ville au BP 2016 se répartissent donc comme suit (en K€):



Les crédits prévus au budget primitif 2016, qui ne correspondent qu'à une partie du montant total des autorisations de programmes correspondantes, sont les suivants :

Intitulé de l'AP	Montant des CP 2016
AP INVESTISSEMENT COURANT	
Education	5 605 000
Culture	2 370 000
Sport	2 237 000
Jeunesse	400 000
Solidarité et Petite Enfance	500 000
Espaces verts	2 070 000
Patrimoine de la collectivité	3 098 800
Voirie	13 243 000
Moyens généraux	2 759 000
TOTAL DES AP INVESTISSEMENT COURANT	32 282 800
AP INVESTISSEMENT PROJET	
Enseignement	15 890 000
Culture et patrimoine	3 892 000
Sport et Jeunesse	3 235 000
Solidarités	500 000
Amélioration des conditions de travail	300 000
Aménagement des parcs de quartier	910 000
Politique de la Ville	6 591 507
Aménagement urbain	3 091 500
Sécurité et bien vivre	5 151 500
TOTAL INVESTISSEMENT AP PROJET	39 561 507
TOTAL	71 844 307

Les dépenses d'investissement en 2016 s'élèvent à 73,84 M€ y compris échanges fonciers et avances sur marchés.

1. Enseignement

Au titre de l'**enseignement**, qui est l'un des axes majeurs d'intervention de la Ville en 2016, plus de 21 M€ seront ainsi consacrés par la Ville afin que les élèves puissent étudier et préparer leur avenir dans les meilleures conditions. A ce titre, 5,6 M€ seront ainsi consacrés à l'entretien courant dans les écoles, notamment la maintenance des bâtiments, l'aménagement des cours d'écoles et le remplacement de chaudières. Ainsi par exemple 180 K€ serviront au remplacement des menuiseries extérieures de l'école maternelle SNCF, 250 K€ seront affectés aux travaux de couverture et de réfection des classes de l'école élémentaire Alfred Gérard ou encore 400 K€ pour la réfection et la mise en sécurité des locaux de l'école maternelle Paul Bert.

De plus, 3,7 M€ seront dédiés à la réhabilitation de l'école Courtes Martin - Dauphinot et 11,5 M€ iront au projet Sciences Po (poursuite de la création d'un amphithéâtre de 600 places engagée en 2015), qui participe au rayonnement académique de Reims au plan national, comme international. Enfin, dans le cadre d'une convention entre la Ville et l'Education nationale sur la période 2015/2020, la Ville de Reims réservera 650 K€ en 2016, sur un projet global de 3,1M€, à l'acquisition de tableaux blancs interactifs et de classes mobiles (tablettes et ordinateur de contrôle) pour permettre aux élèves rémois de développer leurs compétences dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

2. Culture et patrimoine

La Ville souhaite également poursuivre son engagement en faveur de la culture et du patrimoine, avec l'inscription de plus de 9 M€. Ainsi l'**Hôtel de Ville** fera l'objet d'une vaste opération de rénovation (12,5M€ dont 0,7M€ dès 2016) pour une première phase de travaux sur les façades et la couverture rue Sarrail.

1 M€ seront consacrés en 2016 à la rénovation de l'**Eglise Saint-André**, sur un total de 6M€ (rénovation des charpentes, des couvertures, des pierres des arcs boutants, des façades et des vitraux).

Par ailleurs, 300 K€ sont dédiés à la réfection de façade de l'**Eglise Saint-Maurice**. En effet la réfection de l'Ancien collège des Jésuites pour l'implantation du campus Sciences Po a fait apparaître, en vis-à-vis, l'état extrêmement dégradé des façades de l'église et la nécessité d'intervenir afin d'unifier les espaces.

La Porte Mars, qui souffre de nombreux désordres (infiltrations d'eau, maladie de la pierre...) fera l'objet de travaux de rénovation (mise hors d'eau et gestion l'évacuation des eaux). Cette première phase de travaux permettra de réaliser les études préalables à la réalisation de la 2nde phase qui consistera dans la rénovation complète de l'édifice. 800 K€ ont été affectés à cette opération en 2016.

Mis à contribution au titre de ces deux derniers projets, les mécènes ont été sollicités dans le cadre de la remise en eau, l'éclairage et la restauration de la statuaire de la **Fontaine Subé**. Le coût total du projet est estimé à 650 K€. La reprise des abords sera également effectuée.

Différents crédits d'études, préalables aux travaux de restructuration, seront budgétisés, pour le **Musée des Beaux-Arts** (225 K€) ou encore pour la **Basilique Saint-Rémi** (200 K€). Cette dernière du fait de son évolution au cours des siècles (charpente à l'origine puis couverture de voûtes, effondrement à plusieurs reprises du bas-côté sud XIXe et Grande Guerre, reprise charpente en béton armé) présente de nombreux désordres. Inscrite au patrimoine mondial, son état sanitaire est plus que préoccupant. L'étude d'évaluation est une base essentielle pour définir une politique globale de restauration avec définition de tranches de travaux mixant architecture et vitraux (ensemble remarquable du XIIe siècle).

Des investissements seront effectués pour assurer le bon fonctionnement des établissements culturels, comme par exemple pour la **modernisation du système informatique des bibliothèques** (130 K€), pour la poursuite du projet de **billetterie mutualisée** (83 K€) ou pour acquérir et **restaurer des œuvres des musées** (350 K€).

Enfin près de 3M€ seront investis pour acquérir, entretenir et aménager les différents bâtiments de la Ville.

3. Sport

La promotion du **Sport**, qu'elle soit relative au sport professionnel ou qu'elle vise à permettre la pratique d'une activité sportive par le plus grand nombre, est l'une des préoccupations majeures de la collectivité. Elle y consacrera près de 5,4 M€ en 2016. La Ville de Reims dispose d'un important patrimoine sportif dont la qualité de service constitue une priorité dans le cadre de l'objectif "sport pour tous" mais aussi pour favoriser l'évolution en compétition des clubs et sportifs rémois. A ce titre, la Ville de Reims investit 2,2M€ dans l'entretien et la rénovation de ses équipements sportifs pour les maintenir au niveau technique adapté avec par exemple, pour 2016 :

- la réfection des vestiaires et la mise en accessibilité du **gymnase de la Neuville** (150 K€),
- le remplacement des châssis basculants du **gymnase Tournebonneau** (135 K€),
- le remplacement des baies vitrées de la **piscine Château d'eau** (140 K€),
- la réfection partielle de la couverture du **centre équestre** (140 K€).

De plus, sur l'exercice à venir, la Ville souhaite engager de nouveaux investissements visant à offrir des infrastructures ouvertes à tous, adaptées aux besoins des utilisateurs et en adéquation avec l'évolution des pratiques. Ainsi, le programme de rénovation ou de création de terrains synthétiques sera poursuivi, avec cette année la rénovation d'un **terrain au Stade Marcel Thil** (350 K€).

Des investissements importants seront réalisés dans le **stade Delaune**. Après avoir mené les études préalables en 2015, près de 2,9M€ ont été budgétisés afin de reconstruire totalement la pelouse du stade, pour installer deux écrans géants de 50m² chacun et réaliser des travaux d'accessibilité et de sécurité dans le bâtiment. L'ensemble de ces travaux, qui devraient être finalisés avant la reprise de la saison 2016/2017, permettra au Stade de Reims d'évoluer dans des conditions optimales, à la Ville de Reims d'accueillir des événements sportifs de grande ampleur et d'améliorer la qualité des spectacles au bénéfice des rémois.

4. Solidarités, jeunesse, petite enfance

La Ville poursuivra l'amélioration des conditions d'accueil dans les centres de loisirs dédiés à la **jeunesse**. 400 K€ seront ainsi dédiés aux travaux de rénovation des locaux ou à l'acquisition de mobilier et équipements nécessaires au fonctionnement des services.

Les crédits mobilisés pour la solidarité et la petite enfance seront notamment répartis de la manière suivante :

- 130 K€ prévus pour aider l'AMQR à équiper ses établissements ;
- 135 K€ pour entretenir ou réaliser des travaux dans les maisons de quartier.

Par ailleurs 500 K€ seront prévus pour réaliser des travaux de réhabilitation de la maison de quartier Le Flambeau et celle des Epinettes. Enfin, la SPE bénéficiera d'une subvention d'équipement de 50 K€ en 2016 pour l'aider dans l'équipement courant de ses établissements. Un complément de 100 K€ lui sera octroyé pour le financement de la réhabilitation de la crèche du Chemin vert.

5. Cadre de vie et aménagement urbain

L'amélioration du cadre de vie des rémois sera également au centre du projet de la municipalité pour l'année 2016. Cela se traduira notamment par un budget de 2 M€ dédiés aux travaux de gros entretien des **Espaces verts**, des aires de jeux et des cimetières de la Ville et pour équiper les services municipaux en charge de leur entretien. Ces crédits s'ajouteront aux 700 K€ dédiés au programme d'aménagement des parcs des quartiers (Butte Saint Nicaise récemment inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco) et pour la création d'un terrain de rugby et la réfection du bâtiment au Parc de Champagne (210 K€).

Par ailleurs 3 M€ seront dépensés au titre des projets structurants qui participent à l'aménagement urbain de Reims avec :

- des crédits d'étude pour le projet global d'aménagement du Centre-Ville de Reims (750 K€ dont 300 K€ en 2016) sur les sites Sernam, Tri Postal et Boulingrin. Cette étude sera garante de la cohérence des programmes publics et privés ainsi que de la qualité architecturale et paysagère de l'ensemble des projets futurs sur ce vaste espace à enjeux qui accueillera le complexe sportif, ludique et polyvalent mais aussi un pôle d'échanges multimodal portés par Reims Métropole,
- 200 K€ au titre des études pour le Central Park Rémois,
- 1,8 M€ pour le désamiantage, la démolition des bâtiments et la sécurisation des parcelles du site de la Sernam.

Parallèlement 200 K€ seront dédiés en 2016 à la révision du plan local d'urbanisme et 100 K€ pour l'aménagement urbain de l'îlot Concorde.

6. Renouvellement urbain

De même, en matière de renouvellement urbain, plusieurs travaux seront lancés en 2016, finalisant le 1^{er} programme de rénovation urbaine :

- à Orgeval (Place Simone de Beauvoir),
- aux Epinettes (secteur Sainte Thérèse),
- à Croix-Rouge (nouvelle place publique centrale sur l'ex-place Rodin),
- à Wilson (place Mozart).

Plusieurs équipements publics seront également mis en service à Orgeval : la seconde tranche du nouveau groupe scolaire Galliéni, la nouvelle maison de quartier Schweitzer et la nouvelle salle municipale.

Début 2016, l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), la Ville de Reims, Reims Métropole, les bailleurs sociaux et les partenaires financeurs signeront le protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Ce document contractuel permettra le lancement des études nécessaires à la définition des projets urbains, en co-construction avec les habitants, pour les quatre quartiers rémois concernés : Croix-Rouge et Orgeval (d'intérêt national), Europe et Châtillons (d'intérêt régional).

Ce sont ainsi près de 6,5 M€ en 2016 qui seront consacrés à ces quartiers rémois.

7. Sécurité

L'amélioration du cadre de vie des Rémois passe obligatoirement par un effort substantiel en matière de sécurité, axe majeur du mandat. Trois points fondamentaux structurent le projet :

- la montée en puissance de la police municipale avec un doublement des effectifs sur le mandat,
- l'accompagnement du projet en termes de moyens (l'acquisition de nouveaux véhicules, la mise à niveau des moyens de sécurité et de communication),
- le développement de la vidéo protection urbaine avec 159 nouvelles caméras sur l'ensemble des quartiers et la mise à niveau du centre de supervision urbaine à l'Hôtel de Police municipale situé rue Ernest Renan.

L'année 2016 verra la réalisation d'une seconde phase d'investissement :

- 670 000 € dédiés au transfert et à la mise à niveau du CSU,
- 1 000 000 € pour le déploiement des phases I et II, soit 80 caméras,
- 81 500 € pour l'accompagnement de la montée en puissance de la police municipale.

Parallèlement des contrôles d'accès des places d'Erlon et Cathédrale seront mis en place, ce qui représentera une dépense de l'ordre de 400 K€.

L'amélioration de la sécurité et du bien vivre, se traduira enfin par la déclinaison du programme de mise en accessibilité des immeubles et des espaces publics, pour un budget de 3 M€ en 2016.

8. Voirie

Enfin, la municipalité avait pris l'engagement de doubler les crédits liés au gros entretien de la voirie. Ainsi sur les 13 M€ prévus au BP 2016, ce sont plus de 10 M€ (soit une trentaine de rues) qui seront consacrés à ce type d'opération dont 500 k€ pour les abords de sites touristiques.

Parmi ces opérations, on notera que la rénovation de la rue de Cernay (sur la totalité de son tracé depuis l'avenue Jean Jaurès jusqu'aux abords du pont de Cernay) débutée en 2015 va se poursuivre en 2016 et 2017. Les travaux comprennent la rénovation complète des trottoirs, chaussée, éclairage public, enfouissement des réseaux, rénovation des réseaux d'eau pluviale et d'assainissement. Cette opération représente une dépense globale de l'ordre de 4,3 M€ (1,6 M€ en 2015, 1,5 M€ en 2016 et 1,2 M€ en 2017). Elle est financée en partie par le Conseil Départemental à hauteur de 1,05 M€, dans le cadre du déclassement de cette ancienne route départementale, et par Reims Métropole à hauteur de 1,1 M€, le reste étant à la charge de la Ville de Reims.

Les autres crédits seront consacrés à l'achat d'horodateurs, à l'acquisition des matériels nécessaires au nettoyage des rues (320 K€), à l'acquisition des panneaux de signalisation, aux travaux à réaliser sur les parcs fermés ou encore à l'acquisition d'illuminations de fin d'année.

VIème partie : Le budget annexe du restaurant administratif

Le budget de fonctionnement est quasi stable à +0,2%.

Du fait de la baisse de fréquentation constatée depuis l'instauration des tickets restaurant, les produits des services et les participations sont en diminution. Ainsi, ces montants ont été réduits de BP à BP pour tenir compte des montants réalisés en 2014.

En conséquence, les autres produits de gestion courante qui correspondent à la participation du budget principal sont en augmentation de 27 000 €.

Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2015	BP 2016
70 – Produits des services	175 700	174 300
74 – Dotations et Participations	158 600	134 360
75 – Autres Produits de gestion courantes	247 000	274 000
Total recettes de gestion courante	581 300	582 660
77 – Produits exceptionnels	100	100
Total recettes réelles de fonctionnement	581 400	582 760
042 – Transferts entre sections	0	0
Total recettes d'ordre de fonctionnement	0	0
Total recettes de fonctionnement	581 400	582 760

En dépenses, les charges à caractère général sont stables alors que les charges de personnel sont en augmentation de 0,55%.

Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2015	BP 2016
011 – Charges à caractère général	206 330	206 330
012 – Charges de personnel et frais assimilés	334 340	336 180
Total dépenses de gestion courante	540 670	542 510
66 – Charges financières	120	120
67 – Charges exceptionnelles	1 000	1 000
022 – Dépenses imprévues	3 610	3 130
Total dépenses réelles de fonctionnement	4 730	4 250
023 – Virement à la section d'investissement	9 600	9 500
042 – Transfert entre sections	26 400	26 500
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	36 000	36 000
Total	581 400	582 760

En investissement, en sus des crédits courants de renouvellement de matériel et de travaux courants pour respectivement 20 000 € et 16 000 €, il est prévu un crédit de 101 000 € pour des travaux de mise en conformité sanitaire, financé par emprunt.

Dépenses d'investissement (en euros)	BP 2015	BP 2016
21 – Immobilisations corporelles	20 000	20 000
23- Immobilisations en cours	16 000	117 000
Total dépenses d'équipement	36 000	137 000
Total	36 000	137 000

Recettes d'investissement (en euros)	BP 2015	BP 2016
16 – Emprunts et dettes assimilées	0	101 000
Total recettes financières	0	101 000
021 – Virement de la section de fonctionnement	9 600	9 500
040 – Opérations d'ordre entre sections	26 400	26 500
041 – Opérations patrimoniales		
Total recettes d'ordre	36 000	36 000
Total	36 000	137 000

VIIème partie : Le budget annexe des baux commerciaux

Le budget de fonctionnement est en diminution de 1,2%.

En recettes, les autres produits de gestion courante sont en diminution de 43 620 €. Cette baisse provient d'une baisse des loyers de l'immeuble Reims 2000 d'un montant de 80 000 € conformément aux réalisations constatées. En effet, cet immeuble en cours de cession abrite de moins en moins de locataires.

Pour l'équilibre de ce budget, la participation du budget principal est en augmentation de 37 000 €.

Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2015	BP 2016
70 – Produits des services	133 619	132 100
75 – Autres produits de gestion courante	1 445 800	1 402 180
Total recettes de gestion courante	1 579 419	1 534 280
77 – Produits exceptionnels	1 000	1 000
Total recettes réelles de fonctionnement	1 580 419	1 535 280
042 – Transferts entre sections	89 658	114 658
Total recettes d'ordre de fonctionnement	89 658	114 658
Total recettes de fonctionnement	1 670 077	1 649 938

En dépenses, les charges à caractère général sont en diminution de 42 250 € soit - 6% avec notamment le réajustement aux dépenses effectives des crédits de charges locatives (-12 000 €), des taxes foncières et d'enlèvement des ordures ménagères (-29 800 €).

Les charges financières sont en baisse de 27 300 €.

Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2015	BP 2016
011 – Charges à caractère général	687 550	645 300
65 – Autres charges de gestion courante	10 000	10 000
Total dépenses de gestion courante	697 550	655 300
66 – Charges financières	69 100	41 800
67 – Charges exceptionnelles	15 000	15 000
68 – Dotations aux provisions	25 000	25 000
022 – Dépenses imprévues	7 969	7 180
Total dépenses réelles de fonctionnement	814 619	744 280
023 – Virement à la section d'investissement	291 498	316 698
042 – Transfert entre sections	563 960	588 960
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	855 458	905 658
Total	1 670 077	1 649 938

Le budget d'investissement est en diminution de plus de 600 000 €.

Au BP 2015, avaient été prévus d'importants travaux au Centre Schweitzer et dans l'immeuble Reims 2000 qui ne sont pas reconduits sur 2016. Au BP 2016, restent 15 000 € de crédits pour des travaux de réfection dans les ateliers artisanaux.

Corrélativement à la baisse des charges financières, le remboursement du capital de la dette passe de 765 800 € en 2015 à 781 000 € en 2016.

Dépenses d'investissement (en euros)	BP 2015	BP 2016
23- Immobilisations en cours	656 000	15 000
Total dépenses d'équipement	656 000	15 000
16 – Emprunts et dettes assimilées	795 800	811 000
27 – Autres immobilisations financières	10 000	10 000
Total dépenses financières	805 800	821 000
Total des dépenses réelles d'investissement	1 461 800	836 000
040 – Opérations d'ordre entre sections	89 658	114 658
Total dépenses d'ordre	89 658	114 658
Total	1 551 458	950 658

En recettes d'investissement, il est prévu une recette du FCTVA provenant de l'opération Friche culturelle pour un montant de 5 000 €.

Les travaux à réaliser ne nécessitent pas de financement par emprunts. Les crédits inscrits au chapitre 16 correspondent aux dépôts et cautionnements reçus pour 30 000 €, somme équivalente à celle inscrite en dépense pour leur remboursement.

Recettes d'investissement (en euros)	BP 2015	BP 2016
10 – Dotations, fonds divers		5 000
16 – Emprunts et dettes assimilées	686 000	30 000
27 – Autres immobilisations financières	10 000	10 000
Total recettes financières	696 000	45 000
021 – Virement de la section de fonctionnement	291 498	316 698
040 – Opérations d'ordre entre sections	563 960	588 960
Total recettes d'ordre	855 458	905 658
Total	1 551 458	950 658

Annexe : mutualisation de services : modalités de refacturation

BP 2016 - Mutualisation des services - Refacturation

flux Ville / RM

flux RM
flux RM ppal / budgets annexes

flux RM
entre BA

Reims Métropole

budget principal			
dépenses		recettes	
	3 868 161		27 122 864
<i>dont</i>		<i>recettes depuis VDR (2)</i>	22 970 965
vers Ville de Reims 012	2 677 986		
vers Ville de Reims 011	299 259		
sous total VDR (1)	2 977 245		
<i>vers transports</i>	161 056	<i>recettes depuis BA (4)</i>	4 151 899
<i>vers eau</i>	268 555		
<i>vers assainissement</i>	72 503		
<i>vers archéologie</i>	46 158		
<i>vers ordure ménagère</i>	342 644		
sous total BA (3)	890 916		

budgets annexes			
dépenses		recettes	
eau vers ppal	1 593 871	transports	161 056
assainissement	1 179 627	eau depuis ppal	268 555
transport	278 743	assainissement	72 503
Bezannes	278 616	archéologie	46 158
Malle	17 311	OM	342 644
OM	471 679	TOTAL (3)	890 916
archéologie	271 603		
Husselle	22 807		
Coubertin	10 611		
Boucle	27 031		
TOTAL (4)	4 151 899		

budgets annexes			
dépenses		recettes	
assainissement depuis eau	2 126 630	eau depuis assainissement	2 126 630

Ville de Reims

budget principal			
dépenses		recettes	
principal (2)	22 970 965	principal (1)	2 977 245
<i>dont</i>			
<i>chap 012</i>	19 379 985		
<i>chap 011</i>	3 590 980		

- (1) remboursement par le budget principal de RM des frais de mutualisation au profit de la ville de Reims (mise à disposition de services de la Ville de Reims vers RM)
- (2) remboursement par la Ville de Reims des frais de mutualisation de services au profit de RM (mise à disposition des services de RM au profit de la ville de Reims)
- (3) remboursement des frais de mutualisation pris en charge par les budgets annexes de RM pour le compte de la ville de Reims
- (4) remboursement de frais entre les budgets de RM (budget principal et budgets annexes)